

Cette newsletter à laquelle vous vous êtes abonné, met à votre disposition des informations accessibles au moyen d'un clic sur le lien ou les liens qui vous intéressent (textes soulignés, ci-dessous). Cette pratique permet de ne pas encombrer inutilement les messageries. Pour profiter de l'apport des textes enrichis, nous vous recommandons d'ajouter l'adresse e-mail noreply@e-monsite.com dans vos contacts.

Projet d'accord national interprofessionnel



La presse s'est largement fait écho des négociations patronat/syndicats menées depuis plusieurs semaines et pour lesquelles une date limite avait été fixée par le gouvernement au 11 janvier 2013. Cela fut fait le vendredi 11 janvier en fin d'après-midi, lorsque l'ensemble des organisations représentatives d'employeurs ainsi que trois confédérations de salariés (CFDT, CFTC et CFE-CGC) ont décidé de parapher le projet d'accord.

Diverses dispositions sont susceptibles de nous concerner : pénalisation financière de la cotisation patronale en cas de recours à certains CDD, création d'un compte personnel de formation, etc...

Toutefois, le premier article de cet Accord national interprofessionnel (ANI) fait état de la généralisation d'une couverture frais de santé dans les branches qui en sont dépourvues et surtout institue pour l'avenir le principe du libre choix des organismes assureurs chargé de mettre en œuvre cette garantie. Tout au plus les branches pourront-elles procéder à des recommandations après qu'une procédure transparente de mise en concurrence ait été menée.

Ainsi, le Syndicat national des fleuristes (SYNAPSES) a-t-il fait preuve d'anticipation en contestant les conditions de conclusion de l'accord conclu dans le cadre de la Convention collective Fleuristes, vente et services des animaux familiers (cf. [Archives](#)) et en recherchant par appel d'offre une solution alternative de meilleure qualité.

Plusieurs centaines d'entreprises ont répondu positivement à l'[offre dédiée](#) que nous leur avons proposée. Elles recevront, dans les jours à venir, les documents de régularisation de leur adhésion et les bulletins individuels d'affiliation des salariés.

[>> Lire l'article](#)

Archives

Nous avons mis en ligne l'ensemble des newsletters déjà publiées. Un lien permanent est disponible directement sur le site et sera rappelé sur chacune des prochaines newsletters.

[>> Accéder aux archives](#)

L'équipe du SYNAPSES

Syndicat national des activités liées aux animaux domestiques et non domestiques, aux végétaux d'ornement, à l'environnement et au cadre de vie

55, rue Lacordaire
75015 Paris

 01 44 26 30 98

 01 77 65 66 02

<http://syndicat-fleuristes.org>

fleurs.synapses@gmail.com

<http://twitter.com/#/SyndicFleur>

L'ensemble des newsletters déjà publiées est disponible au moyen du lien suivant. [Archives](#)